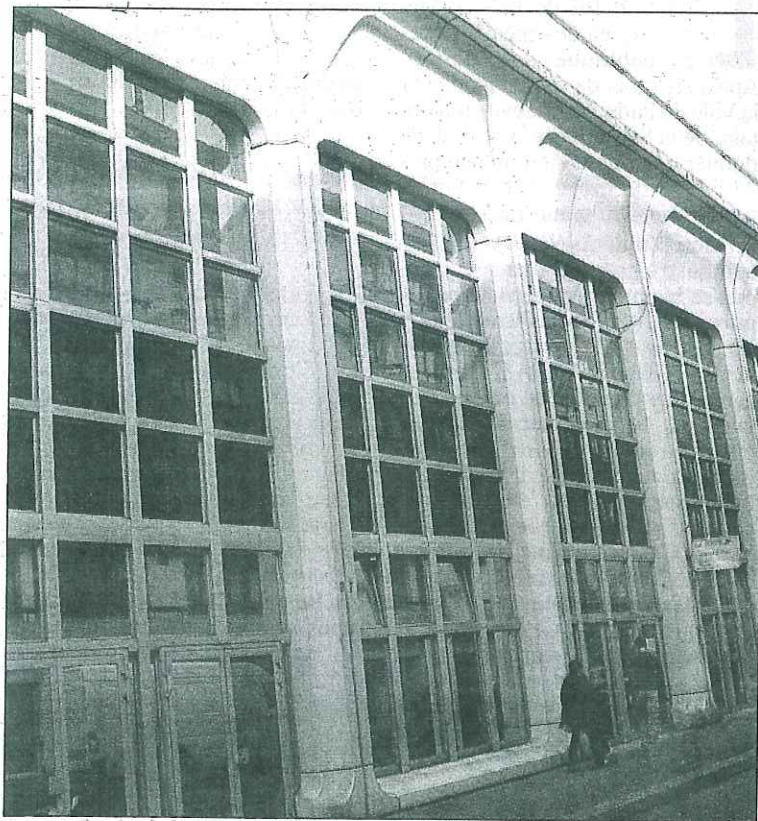


= 24 HEURES

Urbanisme/XI^e

Le Parisien 27/3/2009

Inquiétudes pour la poste Bréguet



IMPERTURBABLES, les élus de la mairie du XI^e ont poursuivi hier soir, en réunion publique, la concertation sur le devenir de l'ancienne poste Bréguet : un site de 1,4 ha, sis rue Bréguet derrière Bastille, dont l'aménagement sera le projet le plus ambitieux de l'arrondissement dans les prochaines années.

L'avenir de ce projet s'est pourtant récemment assombri depuis que la société de communication américaine, qui s'était engagée à s'installer dans les 20 000 m² de bureaux programmés sur le site, a pris ses distances. « C'est embêtant, reconnaît Patrick Bloche, député-maire PS du XI^e. D'autant plus que cela pénalise l'ensemble de l'aménagement du secteur. »

Après avoir analysé les réponses de 450 citoyens au questionnaire qu'elle avait diffusé, la mairie du XI^e a présenté hier soir les premières hypothèses de transformation du site dont elle est propriétaire. Principaux souhaits des riverains : un espace vert et une animation culturelle et sportive, dans ce secteur très traumatisé par la profusion d'ateliers de textile.

« A priori, il y aura un jardin de 1 000 m², une crèche de 66 berceaux, des logements sociaux et donc des activités sportives et culturelles qui restent à définir avec les habitants », détaille François Vaugin, adjoint PS du XI^e en charge de l'urbanisme. Mais tout dépend du projet

L'avenir de l'ambitieux projet d'aménagement de ce site de 1,4 ha s'assombrit depuis que la société qui devait s'installer dans les 20 000 m² de bureaux programmés a renoncé. (LP/S.R.)

de bureaux : car c'est dans les sous-sols du bâtiment d'entreprise que doit être transféré le centre de tri de la Poste, actuellement installé sur la parcelle que la mairie veut aménager.

Un jardin de 1 000 m² et une crèche

« Nous sommes en train de chercher une solution avec la Poste », assure Patrick Bloche. Un contre-temps qui exaspère les associations. « En septembre, nous avons accepté de lever notre recours contre le permis de construire à une condition : qu'une seule entreprise reprenne tous les

bureaux et barre la route aux ateliers de textile, explique Martine Cohen, présidente de l'ASQP. Aujourd'hui, tout est remis en cause. Dans ces conditions, est-il judicieux de poursuivre à marche forcée le processus de concertation ? »

Les promoteurs de la SCI Bréguet, qui commercialisent l'immeuble d'entreprises, se veulent confiants : « Notre client a pris du champ, mais rien n'est définitif, affirme Jean De Launoy, associé à la SCI. Cette offre de 20 000 m² de bureaux, high-tech, répondant aux dernières exigences de développement durable, n'est proposée nulle part ailleurs dans Paris. »

SÉBASTIEN RAMNOUX